

**Participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »  
à l'enquête publique du  
Projet de création du Parc Éolien à SAINT-PARDOULT**

16 octobre 2023

Notre association et de nombreux habitants des Vals de Saintonge sont opposés à ce projet de 3 éoliennes de 200 m de hauteur.

Notre association considère que :

- inclure dans le sol des centaines de fois des blocs de 2 000 tonnes de béton qui ne seront jamais enlevés
- transformer le flux traditionnellement lumineuse du vent en un flux circulaire ne sont pas de solutions durables pour notre environnement.

Notre association rappelle les arguments qui ont été développés lors de l'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin en 2021 (à voir en fin de message). Nous souhaitons y rajouter quelques commentaires supplémentaires ; la situation de l'éolien industriel en Charente Maritime est la suivante :

- 209 éoliennes en Vals de Saintonge, hors projets en recours au Tribunal Administratif de Bordeaux, pour 374 dans toute la Charente Maritime (*chiffre de l'observatoire de l'Eolien en Charente Maritime – fin 2022*). Plus de 50 % des éoliennes de Charente Maritime sont en Vals de Saintonge. **Non, les Vals de Saintonge ne peuvent être le bassin éolien de la Charente Maritime ou de la Nouvelle Aquitaine.**

Chiffres clés au 01-12-2022

Territoires	En fonctionnement		Intention		En cours d'instruction		Intentions de projets		TOTAL éoliennes	Rafas, Réjyl, éolien		Intention	
	Parcs	Éoliennes	Parcs	Éoliennes	Parcs	Éoliennes	Parcs	Éoliennes		Parcs	Éoliennes	Parcs	Éoliennes
Vals de Saintonge	15	85	10	54	4	17	8	42	209	8	58	14	80
Parcs et CDA de La Rochelle	7	33	8	33	8	38	7	38	120	8	31	7	37
Parcs de Saintonge			2	10	10	10	2	10	22	2	10	2	12
CDA Bagan							2	10	12	0	0	0	0
CDA Saintes							1	10	11	1	0	1	1
CDC Comar de Saintonge					1	10	1	10	12	0	0	0	0
CDC Brosses de Saintonge Villedieu							2	10	12	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>128</b>	<b>18</b>	<b>107</b>	<b>12</b>	<b>55</b>	<b>21</b>	<b>102</b>	<b>374</b>	<b>21</b>	<b>119</b>	<b>24</b>	<b>137</b>

Éoliennes en fonctionnement : 120  
 Éoliennes à venir : 91 + 53 = 144  
 Intentions de nouvelles éoliennes : 102      Total éoliennes : 374



- Les objectifs SRADDET éolien terrestre en Nouvelle Aquitaine sont : 2030 : 4500 MW, 2050 : 7600 MW. ([https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/02-eolien\\_terrestre.pdf](https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/02-eolien_terrestre.pdf) ). La puissance éolienne installée et autorisée au 1er janvier 2022 (ensemble des 12 départements) : 3181 MW. L'ancien POITOU-CHARENTES supporte un peu plus de 60% des objectifs 2030 et la Charente-Maritime ne devrait plus voir la moindre éolienne d'ici 2050, la puissance installée et autorisée au 1er janvier 2022 = 605,80 MW, Fourchette DREAL : 223 à 450 MW Part des objectifs SRADDET en considération de la superficie (8,16 %) : pour 2030 : 367,20 MW ; pour 2050 : 620,16 MW. **L'objectif est atteint pour 2050 en Charente Maritime, alors pourquoi continuer à installer des éoliennes industrielles qui ne sont plus acceptées par la population ?**

- L'absence de limite quantitative sur le développement de l'éolien amène à une saturation du paysage. C'est le cas en Vals de Saintonge. Il est difficile d'appréhender de façon rationnelle une notion qui peut sembler subjective mais néanmoins bien réelle. Nous utiliserons la méthode selon la note « *Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens* » de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France de Juillet 2019 [https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/31374/195073/file/2019-07-05\\_Etude\\_Saturation\\_v3.pdf](https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/31374/195073/file/2019-07-05_Etude_Saturation_v3.pdf) et nous l'appliquerons à la commune de La Jarrie Audouin.

Liste des Zones Industrielles d'Eoliennes autour de La Jarrie Audouin/ Saint Pardoult (identification dans le périmètre de 5 et 10 km)

**Deux Sèvres :**

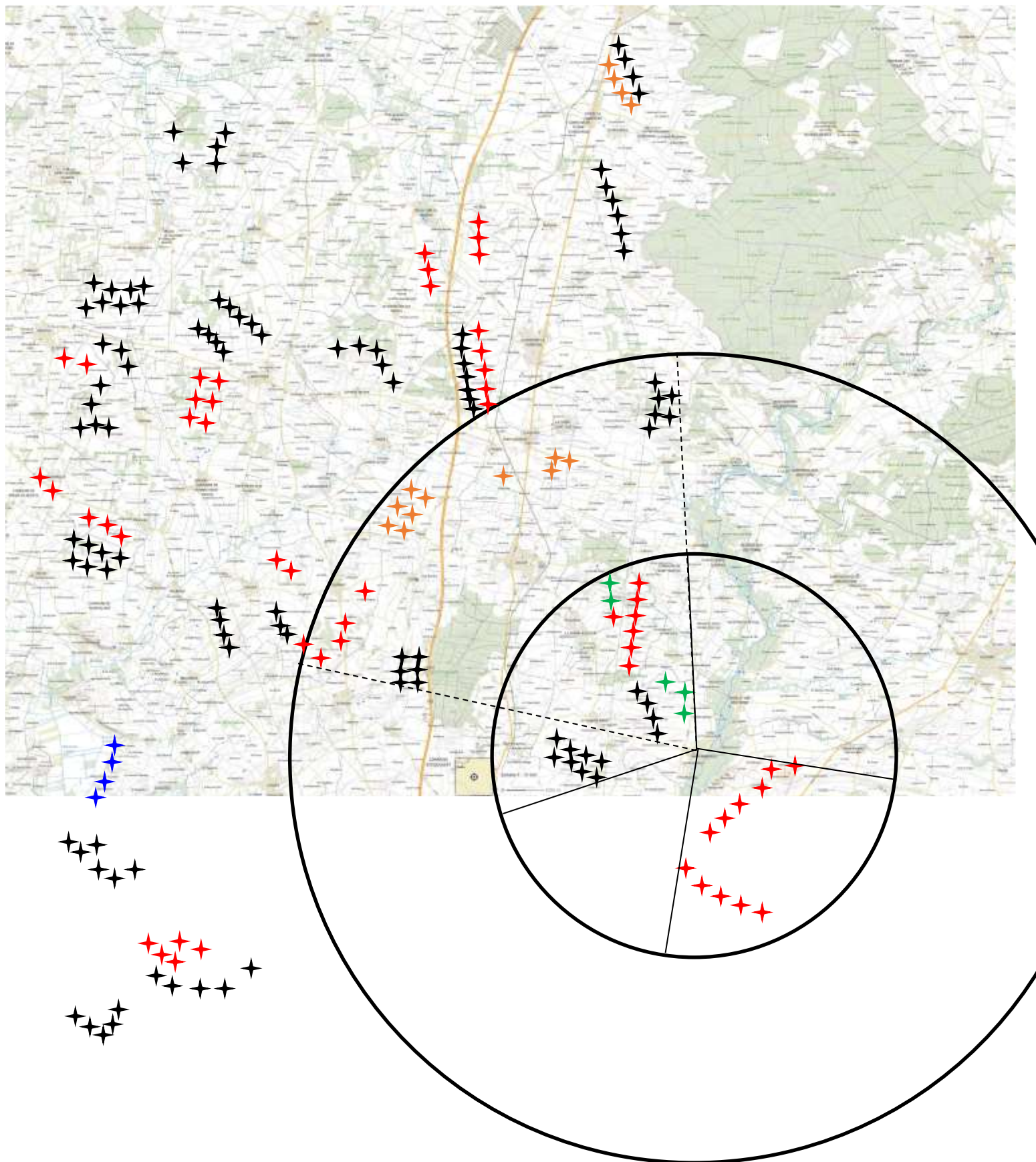
Beauvoir-sur-Niort	4 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Priaire / Breuillac	5 éoliennes	En fonctionnement	
Plaine d'Argenson	6 éoliennes	En fonctionnement	
Plaine d'Argenson 2	2 éoliennes	En projet	

**Charente-Maritime :**

Antezant la Chapelle	6 éoliennes	En fonctionnement	5 km
Bernay Saint Martin 1	9 éoliennes	En fonctionnement	
Bernay Saint Martin 2	6 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
Chênaies Hautes	5 éoliennes	Autorisé. En recours	
Doeuil sur le Mignon	6 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	10 km
Groix de Parancay	3 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
La Belle Etoile	7 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	10 km
La Benate	6 éoliennes	En fonctionnement	5 km
La Jarrie Audouin Morgatex Nordex	2 éoliennes	En enquête publique	5 km
la Jarrie Audouin	9 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
Marsais 1	8 éoliennes	En fonctionnement	
Marsais 2	9 éoliennes	En fonctionnement	
Mazeray et Bignay	5 éoliennes	En fonctionnement	
Migre La Foye	5 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Nachamps Courant	8 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Régie d'énergie éolienne	5 éoliennes	En fonctionnement	
Saint Loup de Saintonge	4 éoliennes	Autorisé.	
Saint Mard	2 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
Saint Pardoult	4 éoliennes	En fonctionnement	5 km
Saint Pardoult Enertrag	3 éoliennes	En enquête publique	5 km
Tout Vent	6 éoliennes	Autorisé.	
Vervant Les Eglises d'Argenteuil	12 éoliennes	Refusé puis autorisé. Au Conseil d'Etat.	10 km
Vergné - Coivert	4 éoliennes	En projet - Non comptabilisé	
Vergné Ouest	6 éoliennes	En projet - Non comptabilisé	
Villeneuve la Ctsse – Coivert	6 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Villeneuve la Ctsse – Vergné 1	7 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Villeneuve la Ctsse – Vergné 2	5 éoliennes	Autorisé. En recours au Tribunal Administratif	10km
Voissay	5 éoliennes	Autorisé	

## Analyse de la saturation visuelle autour de La Jarrie Audouin

Légende	Noir : en opération
	Rouge : accepté ou refusé mais en recours auprès de Tribunaux Administratifs
	Bleu : autorisé, en cours de construction
	Orange : en projet
	Vert : Projet La Jarrie Audouin, objet d'enquête publique en octobre 2023
	Projet Saint Pardoult, objet d'enquête publique en octobre 2023



<b>Calcul des indices de saturation visuelle du grand paysage</b>		
<b>Occupation de l'horizon (calcul depuis le centre du village)</b>		
Somme des angles occupés par des éoliennes < 5 km (A)	195 °	
Somme des angles occupés par des parcs éoliens entre 5 et 10 km (A')	75 °	
Indice d'occupation des horizons (A+A') sans exclure les doubles comptes	<b>265 °</b>	<b>Seuil d'alerte atteint</b>
<b>Seuil d'alerte au-dessus de 120 °</b>		
<b>Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes / angle</b>		
Nombre d'éoliennes à moins de 5 km (N)	35	
Indice de densité sur les horizons occupé N/(A+A')	<b>0,13</b>	<b>Seuil d'alerte atteint</b>
<b>Seuil d'alerte au-dessus de 0,1</b>		
<b>Espace de respiration</b>		
Plus grand angle continu sans éoliennes	<b>80 °</b>	<b>Seuil d'alerte atteint</b>
<b>Seuil d'alerte au-dessous de 160 °</b>		

Les seuils d'alerte sont atteints pour les trois indices. La saturation visuelle est avérée selon les critères définis et le plus grand espace de respiration visuelle est très nettement inférieur à 160°. Le paysage des Vals de Saintonge est saturé d'éoliennes industrielles.

Ce projet n'est pas opportun. Il doit être refusé.

Michel SOULARD  
Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »  
06 08 74 04 92  
[VLC.Environnement@free.fr](mailto:VLC.Environnement@free.fr)

**De :** VLC Environnement <VLC.Environnement@free.fr>  
**Envoyé :** mercredi 31 mars 2021 14:39  
**À :** 'vlc.environnement@gmail.com' <vlc.environnement@gmail.com>  
**Objet :** Enquête publique projet éolien de La Jarrie Audouin (Charente Maritime)

[eolien-la-jarrie-audouin@mail.registre-numerique.fr](mailto:eolien-la-jarrie-audouin@mail.registre-numerique.fr)

De Michel SOULARD  
Président de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »  
17 330 Villeneuve la Comtesse

Villeneuve la Comtesse, le 27 mars 2021,

Participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » à l'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
Monsieur le Préfet de Charente Maritime  
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Charente Maritime  
Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin  
Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin,

L'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin s'est ouverte le 1<sup>er</sup> mars 2021, mais :

- Savez-vous que les promoteurs éoliens sont des entreprises privées qui ne font ni de l'écologie, ni du développement durable, mais de l'argent ? Ils ne font qu'installer des machines achetées en Allemagne, au Danemark ou en Espagne. C'est dans un schéma subventionné et non concurrentiel que **l'électricité leur est rachetée 3 fois le prix de marché** (chiffres 2020 dans le document joint). Sans cela ils n'existeraient plus. Ce sont nous, les consommateurs, qui payons la facture.
- Savez-vous que l'industrie éolienne n'est pas sans générer des pollutions importantes ? La fédération France Energie Eolienne qui regroupe les promoteurs éoliens a essayé de faire croire dans un film publicitaire que l'éolien ne pollue pas. Or le Jury de Déontologie de la Publicité en a « *déduit qu'en employant une formule qui suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution (« propre ») et de sécurité en général (« sûre »), le film publicitaire, qui n'exprime pas avec justesse les conséquences de la production d'énergie éolienne, est de nature à induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions de l'annonceur.* » <https://www.idp-pub.org/avis/france-energie-eolienne-internet-plainte-fondee/>
- Savez-vous que le projet en cours sur la Jarrie Audouin est un **projet pilote qui est deux fois plus puissant que les plus grands parcs éoliens de Charente Maritime** ? L'objectif des promoteurs est d'implanter ce type de parcs gigantesques (6 MWatts) dans d'autres communes de Charente Maritime. C'est la raison des largesses financières proposées.
- Savez-vous que la **production électrique d'une éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent** ? Ainsi avec un vent de 80 km/h, une éolienne de 3 MW produit environ 3 MW (vent violent selon Météo-France), **avec un vent de 40 km/h elle produit 8 fois moins, c'est à dire 0,375 MW et avec un vent de 20 km/h elle produit 64 fois moins, soit environ 0,046 MW**. Donc, même si une éolienne tourne, sa production électrique peut être quasiment nulle.  
[http://www.meteofrance.fr/documents/10192/4219094/Vigilance\\_VentViolent.pdf](http://www.meteofrance.fr/documents/10192/4219094/Vigilance_VentViolent.pdf) et <https://energieplus-lesite.be/theories/eolien8/rendement-des-eoliennes/>
- Savez-vous que 227 éoliennes sont en opération, autorisées, en instruction ou en projet en Vals de Saintonge ? **Vous n'en voyez aujourd'hui que 68, c'est à dire 1/3 de ce qui va sortir de terre ! A court terme, 159 nouvelles éoliennes de plus seront construites** (voir carte jointe)

- Savez-vous que ces 227 machines correspondent à **une puissance de production 15 fois plus importante que celle nécessaire aux besoins électriques des Vals de Saintonge** et plus que celle nécessaire pour tout le département de la Charente Maritime ? (Voir carte jointe).
- Savez-vous que personne n'a demandé aux Vals de Saintonge une telle contribution, ni l'Etat, ni le Gouvernement, ni la Préfecture ? **Ce sont uniquement les promoteurs éoliens qui mettent cette pression** pour installer leurs machines dans le but unique de faire de l'argent.
- Savez-vous que plus de 1 500 tonnes de béton sont nécessaires pour les fondations d'une éolienne ? **Ces centaines de socles déstructurent à jamais le sol et le sous-sol des terres agricoles.** Rien que pour les Vals de Saintonge, plus de 350 000 tonnes de béton sont nécessaires à l'heure où le sable se raréfie.
- Savez-vous que le **coût de démantèlement d'une éolienne est d'environ 500 000 €** et que souvent il sera à la charge du propriétaire du terrain en fin de vie des éoliennes ? Donc, ces éoliennes et surtout leurs socles ne seront probablement jamais enlevés. Il n'est pas « durable » de laisser aux générations suivantes des friches industrielles gigantesques et des terres incultes. Il y a plusieurs années, c'était la principale inquiétude de Monsieur Jalon, Préfet de Charente Maritime, en signant les arrêtés d'autorisation. Or les premières friches industrielles d'éoliennes apparaissent déjà dans le nord de la France.
- Savez-vous que, parlant du démantèlement des éoliennes en 2020, Profession Recycleur – L'Officiel des Déchets déclare **« L'expérience montre en effet que les dépôts de garantie en vue du démantèlement exigé au moment du permis de construire sont encore très loin de couvrir les frais de déconstruction. Ce constat est vrai en Europe bien évidemment, mais également aux Etats-Unis où 8 000 éoliennes devront être démontées tous les ans ces quatre prochaines années, estime Bloomberg NEF. Pour l'heure, aucune solution viable n'est disponible pour assurer le recyclage des pales et tout porte à croire que la solution n'est pas pour demain. Moralité, pour l'instant, des milliers d'entre elles partent à l'enfouissement 30 pieds sous terre dans l'Iowa, le Wyoming ou le Dakota du Sud. « Les pales d'éolienne finissent leurs jours-là, pour l'éternité », confirme Bob CAPPADONA, directeur des opérations VEOLIA Environnement en Amérique du Nord. »** <https://www.profession-recycleur.fr/dechets-d-eoliennes-le-defi-du-recyclage-des-pales-p673.html>
- Savez-vous que le commissaire enquêteur pour le projet de Saint-Georges du Bois a donné un avis défavorable entre autres à cause du **désistement de plusieurs propriétaires terriens devant les risques qu'ils prenaient avec le démantèlement des machines en fin de vie ?**
- Savez-vous qu'avec ses dimensions gigantesques (9 machines de 6 MWatts), le parc éolien de La Jarrie Audouin aura un impact très important sur la Jarrie Audouin mais également sur les communes avoisinantes à des kilomètres à la ronde. **Beaucoup de communes voisines sont très inquiètes de l'apparition de ce projet monstrueux ...**
- Savez-vous que les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves-souris ? Chaque éolienne tue environ une dizaine d'oiseaux et une dizaine de chauves-souris par an. **Avec 227 éoliennes, plus de 2 200 oiseaux et 2 200 chauves-souris seront tués chaque année en Vals de Saintonge.** Je vous laisse évaluer les dizaines de milliers de cadavres pour l'ensemble du département de Charente Maritime.
- Savez-vous que les effets de l'éolien peuvent être nocifs pour les êtres vivants ? Plus de 400 vaches sont mortes à Nozay : [https://actu.fr/pays-de-la-loire/puceul\\_44138/eoliennes-tueuses-pres-de-nozay-dans-la-ferme-des-potiron-la-400e-vache-est-morte-mi-decembre\\_38499386.html](https://actu.fr/pays-de-la-loire/puceul_44138/eoliennes-tueuses-pres-de-nozay-dans-la-ferme-des-potiron-la-400e-vache-est-morte-mi-decembre_38499386.html) et une agricultrice nantaise porte plainte contre l'Etat <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/sante-des-vaches-et-eoliennes-une-agricultrice-nantaise-porte-plainte-contre-des-ministres-7125938> .
- Savez-vous que les promoteurs éoliens vous expliqueront toujours qu'**une éolienne de 200 m de hauteur aussi grande que la tour Montparnasse** dans un paysage de plaine sans relief a un « *impact faible et sans importance* » ?
- Savez-vous que l'éolien **détruit le tourisme rural et dévalorise l'immobilier de plus de 20 %** ? N'est-ce pas l'amorce **d'un exode rural**, alors que le département essaye de redynamiser notre campagne ?
- Savez-vous que **plusieurs habitants ont déjà quitté la commune de La Jarrie Audouin à cause de ce projet** ? D'autres projets ont également fait partir des gens des Vals de Saintonge.

- Savez-vous **que la colère gronde dans les Vals de Saintonge** à cause de cette **Invasion** et cette **Occupation** dans nos campagnes ? Cette agitation dans nos paysages trouble, jour et nuit, notre qualité de vie et notre environnement paisible, propres à la Charente Maritime.
- Savez-vous que Dominique Bussereau, président du Conseil Départemental de Charente-Maritime et Président de l'Assemblée des Départements de France, se référant aux projets de parcs éoliens prévus sur le département déclarait en 2019 « **La Charente-Maritime est en danger de mort touristique** ». Il poursuivait : « **La majorité de cette assemblée considère que le seuil de l'inacceptable a été franchi dans le département...** » Et D. Bussereau de dénoncer le fait que **le sable utilisé pour les 1 500 tonnes de béton armé par éolienne est « prélevé dans les sables que nous essayons de protéger en particulier au large des Mathes »**. <https://www.ddme.fr/2018/10/>
- Savez-vous qu'en 2019, Julien AUBERT, président de la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'Impact Economique, Industriel et Environnemental des Energies Renouvelables sur la Transparence des Financements et sur l'Acceptabilité Sociale des Politiques de Transition Energétique (IEIERTFASPTE) a établi en 2019 que « **la transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique** ». <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANR5L15B2195-t1.html>
- Savez-vous que Marjolaine MEYNIER MILLEFERT, secrétaire de la même Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'IEIERTFASPTE, Députée La République en Marche de l'Isère, a ajouté lors du Colloque National Éolien en 2019 : "... **comprendre que 80 % des gens qui vous disent que le développement des ENR électriques soutient la décarbonation et finalement la transition écologique en France je pense que ce n'est pas bon non plus parce que le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant vous nous avez menti...**". <http://www.epaw.org/echoes.php?lang=fr&article=n769>
- **Savez-vous que cinq députés et deux sénateurs de Charente-Maritime ont adressé un courrier commun à la ministre de la Transition Écologique, Barbara POMPILI, pour l'alerter sur la saturation du développement de l'éolien dans le département ?** Jean-Philippe ARDOUIN (LRM), Olivier FALORNI (PRG), Raphaël GERARD (LRM), Didier QUENTIN (LR), Frédérique TUFFNELL (MD[MoDem]&DA, Corine IMBERT (LR) et Daniel LAURENT (LR) soulignent « **l'importance de définir un seuil local d'acceptabilité en matière de développement de l'éolien,** » tout en affirmant être "**résolument pour un développement national du mix énergétique**". <https://www.francebleu.fr/infos/societe/deputes-et-senateurs-de-charente-maritime-interpellent-le-gouvernement-au-sujet-des-eoliennes-1609862605>
- Savez-vous que parlant des éoliennes, Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de Charente Maritime a récemment déclaré : « **Il appartient à tous les élus locaux de se battre contre des projets qui détruisent notre patrimoine** ». <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/eoliennes-il-appartient-a-tous-les-elus-locaux-de-se-battre-contre-des-projets-qui-detruisent-notre-patrimoine-20200729>
- Savez-vous que, récemment, Barbara POMPILI, « **la ministre de la Transition écologique et solidaire a déclaré** (selon le tribunal administratif de Paris le 3 février 2021) **que les énergies renouvelables ne contribuent pas à la réduction des gaz à effet de serre dans un « mémoire en défense » enregistré le 23 juin 2020...** » <https://www.contrepoints.org/2021/02/18/391203-energies-renouvelables-et-effet-de-serre-sont-independants>

**Maintenant vous savez ! Alors nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet.**

Je suis à votre disposition pour toute clarification.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet de Charente Maritime, Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin, Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin, l'expression de mes sincères salutations.

Michel SOULARD  
Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »  
06 08 74 04 92  
[VLC.Environnement@free.fr](mailto:VLC.Environnement@free.fr)

Copie à :

Lionel QUILLET, Cécile DAVID, Corinne IMBERT, Jean-Philippe ARDOUIN, Olivier FALORNI, Raphaël GERARD, Didier QUENTIN, Frédérique TUFFNELL, Corine IMBERT et Daniel LAURENT, Michel BRONCARD, Bertrand VINCENT, StopEolien17, Pierre MOLAGER, Laure TROTIN, Denis ROGUET, Jean-Claude GODINEAU, Annie PEROCHON, Gerard BIELKAR, Françoise MESNARD, Julien GOURRAUD, Wilfried HAIRIE, Maurice PERRIER, Daniel LAGARDE, Didier BASCLE, Alain VILLENEUVE, Rene ESCOULIER, Hubert COUPEZ, Pierre DENECHERE, Cyril CHAPPET, Frederic BRUNETEAU, Frederic EMARD, Annie POINOT-RIVIERE, Sylviane DORNAT, Michel PELLETIER, Henri AUGER, Joel WICIAK, Laurent BUOILLE, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Philippe BARRIERE, Dominique GUILLON, Philippe HARMEGNIES, Ornella TACHE,

La presse